

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Claude ABADIE à Monsieur Philippe CHANABAUD

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU (le pouvoir donné à Madame Monique BARRIERE n'étant pas signé par la mandante, il ne peut valablement s'exercer), Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 17/11/2022	Nombre de votants	17
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	17
23	Pour	17
Nombre de membres présents	Contre	00
16		
Nombre de procuration		
01		

22-80 Appel à projets pour l'animation d'un point d'accueil du public au port de la Pelle

Le littoral marsellois, reconnu comme espace naturel sensible, est situé à proximité du parcours de la Vélodyssée, et se trouve sur le parcours du « chemin littoral des falaises du Pertuis Breton ».

Ainsi, il est fréquenté annuellement par 80 000 promeneurs, piétons et cyclistes (comptage du Département). Ce chemin a d'ailleurs fait l'objet d'une réfection complète sous maîtrise d'ouvrage départementale, il y a quelques années.

Depuis 2014, le Conseil Municipal affiche sa volonté de mener une politique de dynamisation et d'embellissement de cette zone ostréicole communément dénommée « Port de la Pelle », de développement de son potentiel touristique, tout en préservant l'aspect environnemental et les paysages remarquables. La commune est propriétaire, sur la parcelle ZE129, d'une ancienne cabane ostréicole, d'une superficie de 36m² ; celle-ci a été entièrement rénovée, notamment par l'aménagement de sanitaires publics. Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Depuis 2019, ce local est utilisé pour développer des services proposés au public fréquentant le littoral (particulièrement les cyclistes et randonneurs), tout en renforçant l'attractivité de cette zone. En effet, le port de la Pelle ne dispose d'aucun point d'étape pour les passants ; or, les voyageurs doivent pouvoir trouver sur leur route un point de secours pour leur permettre de dépanner leurs cycles, et se reposer ou s'abriter temporairement.

Soucieuse de développer l'attractivité du port de la Pelle, et de valoriser son potentiel touristique, la commune a souhaité que cette cabane constitue un point d'accueil et de services, par la proposition, outre

017-211
Reçu le 05/11/2022

l'accès gratuit à des sanitaires publics et à une aide pour le dépannage et les petites réparations de cycles, d'une offre diversifiée de produits et services marchands (rafraîchissements, boissons chaudes...) et gratuits. Elle se doit également d'être un relais pour la promotion de l'offre touristique.

C'est dans ce cadre que la commune, suite à appel à projets, a consenti à deux reprises à un tiers une convention d'occupation de la cabane (du 15 juin 2019 au 14 juin 2020, puis du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022), afin qu'il propose et développe une offre d'accueil du public.

Face au succès rencontré par ce point d'accueil et de services auprès du public, la Commune entend pérenniser l'ouverture au public de cette cabane.

Il est donc proposé de lancer un troisième appel à projets, via les vecteurs de communication locaux (site internet de la commune, presse écrite locale), pour l'occupation et l'animation de ce point d'accueil, pour une période de quatre saisons, du 1^{er} juin 2023 au 31 octobre 2026. Le porteur de projet retenu sur dossier et après entretien par la commission « Urbanisme, Environnement, Aménagement de la côte » signera une convention d'occupation privative du domaine privé communal, consentie au titre de l'occupation de la cabane ostréicole sur la période susvisée.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Cahier des charges de l'appel à projets,

Considérant que l'existence au port de la Pelle d'un point d'accueil et de services (sanitaires publics, service de dépannage pour cycles, expositions et événements culturels / de loisirs, offre de boissons et restauration légère...) présente un intérêt public, compte tenu de la fréquentation du chemin littoral par des cyclistes et de promeneurs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le cahier des charges relatif à l'appel à projets pour l'animation d'un point d'accueil au port de la Pelle, dans la cabane propriété de la commune, sise sur la parcelle ZE 129, rue des Viviers, à Marsilly, du 1^{er} juin 2023 au 31 octobre 2026 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel à projets.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 23 novembre 2022



Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,
Sylvain FLOGNY